

Encore l'arrêt du Tribunal fédéral

Les arrêts du Tribunal fédéral concernant les élections communales de La Chaux-de-Fonds viennent d'être remis aux parties. C'est en quelques pages le résumé du rapport de plusieurs heures de durée que nous avons entendu au palais de justice et dont nous avons entretenu déjà les lecteurs de «La Sentinelle». Ces arrêts méritent qu'on y revienne encore brièvement maintenant qu'ils sont rédigés.

L'arrêt concernant l'élimination de la liste socialiste nous paraît plus encore que le jour où les juges prirent leur décision, fondée sur des arguments spécieux. Le texte ne qualifie plus de «unrichtig» l'application de l'article 24 de la loi sur les communes. A-t-on craint que la traduction de ce vocabulaire ne soit trop dure aux oreilles du gouvernement neuchâtelois? L'arrêt dit textuellement à ce sujet: «Qu'il y ait une certaine contradiction entre cette procédure et le principe de l'article 24 chiffre 1, de la loi sur les communes, c'est ce qui n'est pas douteux.»

C'est, enveloppée dans une périphrase, la constatation que le Conseil d'Etat a agi contrairement à la loi. Il est puéril dès lors de discuter longuement de la traduction du mot «unrichtig»; en bon français lorsqu'on agit contrairement à la loi, cela s'appelle violer la loi.

Mais le rôle du Tribunal fédéral en la circonstance n'était pas de redresser un principe de loi violé, il s'agissait pour lui de savoir si l'application fautive ou juste de la loi était arbitraire. C'est-à-dire si cette application variait selon les personnes auxquelles elle s'applique. S'il avait admis l'arbitraire l'arrêt devait être cassé.

A ce reproche d'arbitraire, le Tribunal répond carrément par la négative, et c'est ici que son interprétation nous paraît, comme nous le disions respectueusement, tirée par les cheveux. Pour le cas de Travers en 1909, il déclare qu'il n'a pas été soumis au Conseil d'Etat. Voilà qui est curieux, car que devient le principe qui oblige le gouvernement à surveiller l'application de la loi électorale et cas échéant à en redresser les fausses applications. Ce principe est d'ordre public et il n'appartient à personne, pas même au plus haut tribunal du pays, de dispenser un gouvernement de l'appliquer. Pour le deuxième cas de Travers en 1912, cas qui avait provoqué une consultation du Conseil d'Etat. Le Tribunal fédéral estime que le gouvernement ne s'est pas prononcé puisque c'est le chancelier qui a répondu. Voilà qui est gentil, vous écrivez au Conseil d'Etat, il vous fait répondre par le chancelier et cela ne l'engage pas.

Quant à l'opinion du Conseil d'Etat exprimée dans son rapport du 8 mai 1915 à l'appui d'une révision de la loi sur les communes, opinion qui est diamétralement opposée à la procédure suivie en juillet 1915, elle n'embarrasse pas davantage le Tribunal fédéral. Et pourtant dans ce rapport le Conseil d'Etat dit textuellement: «Notre système électoral étant basé sur la concurrence des listes, c'est la liste elle-même qui doit, pour être prise en considération, atteindre le quorum légal.»

Le 8 mai le Conseil d'Etat admet que c'est la liste qui doit atteindre le quorum et non quelques individus, et en juillet il dit le contraire, et il n'y a pas là d'arbitraire! Il faut reconnaître que les juges fédéraux ont été bons enfants pour l'admettre et qu'ils ont considéré les actes du gouvernement neuchâtelois avec des yeux qui ne veulent pas voir le mal. Ce sont des ingénus. Du reste, maintenant que le cas de juillet est tranché, rien n'empêche le Conseil d'Etat de reprendre son opinion du 8 mai 1915, qu'il avait abandonné pour la circonstance. Nous espérons qu'il le fera avec ou sans fausse honte, car c'est cette opinion là qui est la bonne.

Le Tribunal fédéral estime enfin, qu'il est juste qu'un parti reste dans une élection complémentaire qui suit immédiatement l'élection générale, au bénéfice du résultat acquis dans l'élection générale. C'est juste, tout à fait juste, mais encore fallait-il que la disposition sur le quorum permit d'attribuer cinq sièges aux libéraux, ce qui était précisément en discussion. Le Tribunal fédéral passe ainsi à pieds joints sur la disposition du quorum, comme si elle n'existait pas.

Nous avons déjà dit notre opinion sur cette disposition. Nous estimons qu'elle doit être modifiée du point de vue de l'équité, mais aussi longtemps qu'elle ne l'est pas, il fallait la respecter. Ni le Conseil d'Etat, ni le Tribunal fédéral ne l'ont fait et nous ne saurions leur en vouloir, si nous voyions plus souvent les mêmes autorités bourgeoises, par souci de l'équité envers les pauvres brouilles, faire fléchir la rigueur des lois frappant ceux-ci. Nous voyons malheureusement le contraire, il n'y a que les puissants qui réussissent à faire fléchir la loi en leur faveur.

G. NAINE.

Le droit aux larmes

En Allemagne par ordre de l'Empereur le deuil est proscrié. Les femmes n'ont même pas le droit de voiler la pâleur de leur détresse; de mettre, entre l'expression de leur souffrance et la curiosité publique — celle-ci fut-elle compatissante — le frein rempart qui donne l'illusion de l'abri, de l'isolement...

En France, M. le ministre de la Guerre, à la tribune, a déclaré: «Les mères ne pleurent pas la mort de leurs enfants: elles veulent qu'ils soient vengés.»

De cette phrase, en dépit de l'état de siège et de toutes les censures du monde, le début au moins nous appartient. Car c'est question de fait, hors de la stratégie et de la politique, car il n'est pas un foyer atteint, pas un cimetière où le contraire ne soit avéré.

«Les mères ne pleurent pas la mort de leurs enfants!» Qui l'admettra? Qui le croira? Quels monstres seraient-elles alors?

Si! les mères pleurent toutes leurs enfants, en France comme en Allemagne, en Italie comme en Autriche, en Russie comme en Turquie, en Angleterre comme en Bulgarie... et dans les pauvres petites nations crucifiées: Belgique, Pologne, Serbie, Arménie! Irresponsables des conflits humains, elles en sont les pires victimes: elles subissent — elles qui ne décident pas!

Le stoïcisme n'est pas leur fait: on peut se contenter de leur silence... Mais qu'on ne leur dénie pas la marque ou l'aveu de la douleur; qu'on veuille bien leur reconnaître le droit, concédé par l'antiquité «barbare», en un vers toléré depuis vingt siècles:

Bella matribus detestata

«Les guerres détestées des mères»... Ah! oui, nous les haïssons!

SEVERINE.

ANVERS

La ville a gardé sa physionomie mais le port est désert

On écrit d'Anvers:

Les ingénieurs militaires allemands n'ont pas cessé depuis la prise de notre ville d'en assurer et d'en perfectionner la défense. Le nombre des redoutes a été augmenté et elles sont reliées par des tranchées bétonnées. Huit cents canons ont été ajoutés à ceux qui se trouvaient déjà et les fils barbelés ont été tendus devant les lignes avancées, absolument comme si la métropole devait subir un siège demain. La garnison est nombreuse, mais ses effectifs varient constamment. Des régiments y viennent du front pour y prendre du repos, puis y retournent, remplacés par d'autres.

Quelques renseignements relatifs à notre existence, hélas! peu brillante: Le pain, d'un goût peu agréable, coûte 40 centimes le kilo, la viande de bœuf, le rosbif atteint 5 francs le kilo, le lait est à 25 centimes le litre, le beurre à 5 francs le kilo, un œuf à 35 centimes et le savon noir atteint 2 francs le kilo.

Les affaires sont nulles; le port est morne et désert, et il n'y débarque plus que les quelques allèges du comité de ravitaillement américain. Par contre, la ville a gardé sa physionomie coutumière, le mouvement des tramways est le même qu'en temps normal, et les ouvriers du port, ne travaillant plus, n'ont plus qu'à se promener, rendant la circulation active.

A la gare, toutefois, l'animation est nulle. Il n'y a chaque jour qu'un seul train pour Roosendaal, un seul pour Bruxelles, un seul dans la direction de Louvain-Liège.

Les trains militaires sont toujours nombreux et, chaque fois qu'une action se produit en France, des trains de blessés arrivent de nuit, et stationnent sur les voies qui longent le jardin zoologique. On y entend alors bien des gémissements et des cris.

Le lendemain, ces trains partent pour l'Allemagne, devenue une immense ambulance.

Aucun journal anversois ne paraît plus et la population lit le «Nieuwe Rotterdamsche Courant» et les feuilles allemandes de Bruxelles.

Abonnés de «La Sentinelle»

Réglez votre abonnement en utilisant le Compte de chèques (IV B 313). Ce mode de paiement vous évite des frais et simplifie la besogne de l'Administration.

Les remboursements seront expédiés dans une semaine.

Ouvriers conscients, soutenez votre journal en payant ponctuellement votre dû!

L'Administration.

P. S. — Cet avis concerne tous nos abonnés du dehors, donc aussi ceux des localités où nous avons un encaisseur.

Le Proletariat anglais contre la conscription

Le vote du Congrès extraordinaire des Trade-Unions, se prononçant, par 2,121,000 voix contre 541,000, contre la conscription peut être jugé regrettable. Mais il n'aura surpris que ceux qui ne connaissent pas la classe ouvrière anglaise et ses sentiments les plus profonds.

L'idée du service militaire obligatoire, si universellement acceptée sur le Continent, est en Angleterre souverainement antipathique aux masses profondes de la démocratie — à la fraction la plus résolue du parti libéral comme à presque tout le prolétariat organisé. Et quelle que soit l'horreur que le militarisme prussien lui inspire, il n'admet pas que pour le vaincre il lui faille renoncer au palladium de ces mêmes libertés anglaises que les «tommies» défendent dans les tranchées des Flandres et de Macédoine.

Notre vieil ami, Cunningham Graham, le premier élu socialiste qu'ait connu la Chambre des Communes — on a pu dire qu'à l'époque où il fut envoyé, en 1889, il était le seul socialiste de sa circonscription écossaise — traduisait très explicitement, quoique sous une forme quelque peu mystique, ce sentiment, lorsqu'il s'écriait jeudi: «Si nous gagnons cette guerre et perdons le système du recrutement volontaire, nous serons dans la situation d'un homme qui aurait gagné le monde et perdu son âme.»

Ce dont il faut surtout se bien rendre compte, c'est que pour les syndiqués et les socialistes d'Angleterre, leurs adversaires, partisans de la conscription, poursuivent moins le renforcement de la force militaire du pays, que le triomphe intérieur de la réaction, qui, avec l'adoption de ce système, remporterait une grande victoire politique et sociale d'une importance incalculable. Ils appréhendent, après la conscription militaire, la conscription industrielle, et toujours revient dans leurs discours le rappel de la mobilisation des cheminots français en 1910.

C'est en particulier la pensée qui animait les deux grandes organisations syndicales des cheminots et des mineurs, dont le rôle a été prédominant dans le Congrès. Le secrétaire des cheminots, le député de Derby, J. H. Thomas, n'a pas cessé de répéter et de dénoncer, dans la campagne pour la conscription de lord Northcliffe, le grand trustee de la «presse jaune», le propriétaire du «Times», du «Daily Mail», de l'«Evening News» et de vingt autres journaux et revues, une entreprise visant, en fin de compte, les libertés syndicales et les salaires conquis par le prolétariat.

Et c'est ainsi que le plus vaste Congrès ouvrier que la Grande-Bretagne ait connu à ce jour, suivant l'expression de Hodge, s'est prononcé à une formidable majorité, contre le projet de loi que, dans la même journée, la Chambre des Communes adoptait en première lecture, par 403 voix contre 105, mais dont les tribulations sont certainement loin d'être terminées.

C'est notre camarade Anderson, député de Sheffield, qui prononça devant le Congrès le discours le plus éloquent et le plus applaudi contre le bill. Il attaqua violemment Lloyd George «qui avait voulu en vain soumettre les travailleurs de la Clyde à la dictature militaire». Il demanda qu'est-ce qu'on attendait avant d'imposer la conscription aux hommes pour imposer la conscription de la richesse. Tout son discours, animé de la plus ardente passion socialiste, fut longuement acclamé.

C'est en vain que notre ami Henderson, ministre de l'instruction publique, que les sous-secrétaires d'Etat, les citoyens Roberts et Brace essayèrent de remonter le courant irrésistible qui s'était formé dans le Congrès.

Ils insistèrent particulièrement sur cette idée que la résistance au bill et la dissolution du gouvernement de coalition qui allait en résulter auraient pour résultat des élections générales. J. H. Thomas leur cria alors: «Pour sauver nos sièges, vous voulez que nous vendions nos âmes et que nous placions sur les épaules du prolétariat le joug de l'esclavage industriel.»

La résolution proposée par Hodge, au nom des éléments dirigeants du Labour Party, était bien modeste; elle répétait la déclaration d'opposition à la conscription du Congrès de Bristol, elle ajoutait que «tout en regrettant qu'en dépit des résultats obtenus par lord Derby, on crut devoir recourir à la conscription, elle laissait les membres du Labour Party au Parlement, libres de voter pour ou contre le bill.»

Le Congrès préféra se prononcer sur deux résolutions plus nettes, l'une en faveur de la conscription qu'il repoussa, à 1,580,000 voix de majorité, l'autre ordonnant aux élus du Labour Party de voter contre la conscription et qui obtint 1,998,000 voix contre 783,000, soit à 1,215,000 voix de majorité. A la suite de cette décision si grave, mais

si formelle de la classe ouvrière, dont ils étaient les mandataires au sein du gouvernement, Henderson, Roberts et Brace, ont agi en militants disciplinés. Ils ont remis dès jeudi soir, leurs démissions à M. Asquith. Un télégramme ultérieur de Londres nous apprend que le Parti du Travail va reprendre toute son indépendance à la Chambre des Communes.

Jean LONGUET.

De bonne humeur

Dans le numéro du 31 décembre des Leipzigër Neueste Nachrichten je lis cette annonce:

Ein gesunder, Kräftiger
Kriegsjunge

ist an Kinderlosen Ehepaar ob gegenseitige Vergütung an Kind erstatt zu verschenken. Alter 7 Monate. — Angebote an Erl.

Ida STRICKER

Janer-Strieganer-Str. 7.

Ce qui veut dire en français: «Un enfant de guerre, sain et fort, de 7 mois, est à remettre à un ménage sans enfant, etc... S'adresser à Mlle Ida Stricker, etc.»

Remarque d'abord qu'il s'agit d'un fait bien authentique et non du produit de l'imagination fébrile de quelque journaliste en mal de nouveauté sensationnelle. Il faut bien que je fasse cette déclaration, car on a publié tant de contes à dormir debout et inventés de la première à la dernière lettre, que les lecteurs, malgré tout le plaisir qu'ils éprouvent à se faire sciemment tromper, se tiennent un peu sur la réserve. C'est très bien les anecdotes que l'on donne pour vraies, c'est très bien les nouvelles retentissantes nées dans quelque officine de rédaction. C'est un peu comme le billet de loterie. Il faut le payer, on sait qu'il ne vous rapportera pas le gros lot, mais on le paie avec plaisir uniquement pour caresser un moment l'espoir de recevoir les cent mille!

Avouez que l'annonce de l'enfant de guerre est une trouvaille: Mlle Ida Stricker a eu un enfant et ne le cache pas, au contraire elle l'annonce, elle le publie comme on annonce ou laisse annoncer qu'on a fait son doctorat. C'est que, c'est un enfant de guerre! Une demoiselle allemande ne doit-elle pas comprendre que tout appartient à l'armée, que celle-ci est le temple et qu'en son autel on doit être prêt à tout sacrifier.

Que demain on mobilise les demoiselles, qu'on les réquisitionne pour... l'armée et il y aura des milliers d'Ida Stricker qui marcheront avec enthousiasme pour recevoir leur enfant de guerre.

Verra-t-on pour finir la distribution aux soldats de «cartes» pour enfant de guerre? Ce ne sont pas seulement les finances et les vies que détruit la guerre, c'est encore le tréfonds des instincts moraux.

LYSIS.

La maladie de Guillaume II

La santé de Guillaume II préoccupe à juste titre l'opinion publique. Il est certain que sa mort produirait un grand trouble dans l'unité du commandement et pourrait abrégé la guerre. Mais, quelle est la maladie dont souffre l'empereur? A-t-il un cancer du larynx? La chose est possible, probable même. Son père est mort de cette maladie, et l'on sait que le cancer est héréditaire.

C'est exact, écrit le Dr Rochard, dans le «New-York Herald», mais pas autant qu'on le suppose, car on remarque que les cas où on en constate de père en fils, sans faire attention aux sujets si nombreux qui meurent de cette abominable affection sans en avoir jamais eu dans la famille. De plus, le cancer s'adressant au même organe, c'est possible, mais c'est plus que rare.

Il n'en est pas moins vrai qu'en 1908 on a enlevé à Guillaume II un polype du larynx; mais cette petite tumeur a été analysée, examinée avec le plus grand soin, et elle a été déclarée bénigne. S'est-elle reproduite et a-t-elle changé de nature pour dégénérer en cancer. La chose est encore possible.

Quant aux opérations qui ont pu lui être pratiquées dans le cas d'un cancer du larynx, c'est l'ablation d'une moitié ou de tout cet organe et, dans un cas comme dans l'autre, c'est une intervention grave et amenant à sa suite la perte de la voix. Il peut aussi avoir subi la trachéotomie, car l'asphyxie est une conséquence hâtive d'une tumeur siégeant au niveau des cordes vocales. Dans ce cas, il ne lui resterait que quelques mois, à peine une année à vivre.

On parle d'un empoisonnement général du sang. Il est difficile d'admettre que, étant donnée l'activité toute récente de l'empereur, cette cachexie soit à mettre sur le compte du cancer, car dans ceux du larynx,

les accidents locaux arrivent avant la généralisation. Il se pourrait donc que le cancer, si cancer il y a, fût aggravé d'une autre complication qui expliquerait cette décision de donner la signature au Kronprinz; car même avec une canule dans la trachée, on peut encore continuer longtemps à se servir de ses mains.

Echos de la guerre

L'éternel vautour

Une évacuée de Roubaix, mère de trois enfants s'étant vu « pour ce motif » refuser la location d'un appartement, à Paris, l'«Heure» déclare:

«Chose triste à dire, alors qu'on a malheureusement constaté que la dépopulation nous menace; alors que nous comptons sur les générations futures pour remplacer celles que nous prenons les champs de bataille, il existe une catégorie de citoyens qui traitent l'enfant en paria, en ennemi, en maudit, en réprouvé! Ces mauvais citoyens, on l'a deviné tout de suite, sont les propriétaires qui refusent de louer aux ménages pourvus d'un ou de plusieurs enfants. C'est incroyable, mais c'est ainsi!»

Et le «Petit Bleu» ajoute fort justement: «C'est surtout invraisemblable en temps de guerre! Un tel acte devrait être considéré comme une véritable trahison envers la Nation.»

«Non. Nos bons bourgeois, qui la mettent en pratique, remplacent cette conception de justice par de véhémentes déclamations contre la théorie néo-malthusienne.

Le jeu d'échecs

Bien sûr que le jeu d'échecs a retrouvé depuis la guerre, une vogue nouvelle. Il en est de même de tous les jeux sédentaires. Fit-on jamais tant de parties de cartes?

Mais le jeu d'échecs est même désigné pour récréer les soldats (qu'on nous fasse grâce de rappeler l'exemple classique de Napoléon!)

Notre confrère Adolphe Aderer nous parle de deux officiers russes, qui, dans les tranchées de Pologne, jouaient aussi paisiblement qu'ils l'eussent fait en temps de paix.

Les partenaires inscrivait dans leur carnet leurs positions respectives; après l'affaire, ils reprenaient la partie commencée. Un jour, au moment où l'un des joueurs déplaçait le fou — qu'il appelait le kaiser — un projectile lui enleva deux doigts: «Pièce touchée», s'écria-t-il, et il refusa de se laisser penser. Mal lui en prit: la plume s'envenima et il fallut couper la main. L'autre joueur appliquait à la bataille les règles des échecs. Quand il avançait vers les tranchées ennemies, il exécutait la marche du cavalier: un premier pas en sens oblique et un second en avant: «C'est ma tactique», disait-il, pour éviter les balles de l'ennemi. Mais un jour un obus éclata auprès de lui et le tua.

L'escroc à la jambe de bois

Dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, un soldat, amputé d'une jambe, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, la musette en bandoulière, aborde une mercière sur le pas de sa porte.

— Excusez-moi, madame, dit-il en portant poliment la main à la visière de son képi, je suis bien ennuyé, j'ai un train à prendre tout à l'heure à la gare du Nord et il me manque trente-quatre sous sur le prix de mon billet.

Les commerçants voisins, les passants ont déjà formé autour du poilu un attrouplement sympathique. Vite, une collecte est faite qui donne six francs. Avec mille remerciements, le soldat serre la monnaie dans son mouchoir et s'en va, traînant sa jambe de bois, suivi par les regards attendris des bonnes gens.

Boulevard Pasteur, un soldat, amputé

d'une jambe, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, la musette en bandoulière, aborde une teinturière sur le pas de sa porte.

— Excusez-moi, madame, dit-il en portant poliment la main à son képi, je suis bien ennuyé, j'ai un train à prendre tout à l'heure à la gare du Nord, et il me manque trente-quatre sous sur le prix de mon billet.

Attrouplement sympathique des commerçants voisins et des passants. Collecte. Avec mille remerciements, le soldat serre 7 fr. 50 dans son mouchoir et s'en va.

Rue Mouton-Duvernay, un soldat amputé, décoré, aborde une charcutière:

— Madame, je suis bien ennuyé...

Attrouplement. Collecte...

La police recherche l'escroc à la jambe de bois.

Persécution policière

Décidément nos autorités font du zèle! Non content de saisir au collet ceux qui se mettent en évidence, ces messieurs s'abattent aussi sur les travailleurs obscurs, n'ayant d'autre ambition que de vivre en travaillant, tout en donnant à leur vie un aspect conforme à leur idéal de justice et de fraternité.

Que nous assistions à une lutte sans merci entre ceux qui aspirent au pouvoir et ceux qui le détiennent, cela se comprend encore, car le privilégié ne se laissera jamais détrousser à l'amiable de ce qu'il appelle son bien légitime; mais que la magistrature s'acharne sur un ouvrier tranquille et paisible, cela ressemble étrangement à ces chicanes de gosses où le gamin de 12 ans se rue sur un enfant à peine culotté, parce qu'il sait qu'il n'a rien à craindre de sa force de résistance.

Et si nous protestons contre les abus de pouvoir dirigés contre nos hommes de confiance, nous devons le faire avec d'autant plus de véhémence, lorsque la victime est un de nos camarades de travail, un humble ouvrier qui avait entrevu et qui voulait vivre une vie débarrassée des préjugés et des vieilles coutumes.

Oui, Louradour voulait la vivre cette vie et c'est la raison pour laquelle il a été traqué et qu'on est en train d'en faire un martyr. Car, dans notre société policée, mais sans égards, il faut vivre la vie de tout le monde. Gare au réfractaire, à l'idéaliste, à l'homme de scrupules enfin! Nos viveurs et jouisseurs trouveront des complices jusque dans nos camarades de travail pour se rendre maîtres d'un indiscipliné, d'un «miserable».

C'est le cas de Louradour.

Où doit-il se réfugier, s'il est expulsé du territoire suisse?

En France, c'est le peloton d'exécution qui l'attend. L'Allemagne et l'Autriche en feraient un prisonnier de guerre et, pour aller en Italie, il lui faudrait un passe-port impossible à obtenir dans la situation où il se trouve.

Citoyen libre, tu ne dois admettre d'autre vie que celle de satisfaire tes besoins matériels et physiques, croire en la sagesse de tes représentants et ne prendre part aux préoccupations officielles que dans la mesure où ton maître te le permet. Quant aux aspirations vers une vie meilleure, tu dois te borner aux récits qui te représentent les fondateurs de l'état de choses actuel comme des saints ne devant être dépassés à aucun prix. Et tu dois imiter leur exemple et ne point prendre la défense d'un de tes contemporains osant mettre en pratique ce que de célèbres novateurs ont proclamé, faute de quoi tu auras à craindre les pires représailles.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête
KEFOL
REMEDE SOUVERAIN
Bouteille (10 grammes) 1.50. Ch. Bonaccio, pharmacien, Genève.
Toutes Pharmacies. Espagne: KEFOL.

Les effectifs allemands d'après le colonel Repington

Dans le «Times», le colonel Repington publie un article sur les réserves en hommes de l'Allemagne.

Selon lui, des 9 millions d'hommes mobilisables au début de la guerre, l'Allemagne en a déjà perdu 3,500,000 en tués, blessés et prisonniers. Ses deux fronts occupent actuellement 3 millions d'hommes, dont 2 millions pour le front ouest. Reste donc 2 millions 500,000 hommes distribués à l'intérieur, sur les côtes, dans les garnisons, le long des voies ferrées, etc. Quelques écrits militaires estiment que ce dernier chiffre de 2,500,000 hommes est trop fort et doit être réduit à un million.

Le colonel Repington en conclut que les pertes de l'Allemagne peuvent être estimées à 200,000 hommes par mois. Par conséquent si la guerre conserve son caractère d'intensité elle devra, à une date qu'on peut situer entre mai et octobre, se trouver dans l'impossibilité de boucher les trous que les combats quotidiens creusent dans ses lignes. Il faudra donc qu'elle tente d'obtenir, avant cette date, sur l'un des fronts, un résultat décisif.

Le colonel Repington ajoute que les chiffres cités plus haut sont des totaux représentant la somme des forces employées au front. Les chiffres des effectifs de combat sont sensiblement inférieurs.

Selon lui l'Allemagne ne dispose que de 105 divisions au front ouest et de 45 au front est, y compris les divisions qui ont pu dans les dernières semaines être ramenées de Serbie en Galicie ou ailleurs. La force moyenne d'une division est de 10,000 combattants. L'Allemagne n'a donc pas plus d'un million de baïonnettes au front ouest.

Le colonel Gædke et le «Vorwärts»

Le colonel Gædke écrit dans le «Vorwärts», au sujet du service obligatoire en Angleterre:

«Nous devons estimer que cette mesure augmentera l'armée anglaise de quatre millions d'hommes. Il est tout naturel qu'avec une population de quarante-huit millions d'âmes, un pays puisse trouver quatre millions de soldats: ce qui est possible pour les autres nations l'est aussi pour l'Angleterre.

«D'autre part, on ne peut pas dire que cette mesure a été prise trop tard pour décider de la victoire, car cela dépend du temps que durera la guerre.

«Nous devons voir dans la décision du gouvernement anglais la ferme résolution de vaincre à tout prix, et, en songeant à l'avenir, nous ne devons pas perdre de vue cette ferme résolution du plus puissant de nos adversaires.»

Nouveaux autobus dans l'armée allemande

Le journal «Roussko é Slovo» signale l'apparition sur le théâtre oriental de la guerre d'autobus d'un nouveau genre, dont l'introduction dans l'armée ennemie est récente.

Ils arrivent tous les jours en très grand nombre et sont répartis dans tous les secteurs du front. Les nouveaux autobus possèdent, outre la plate-forme, deux impériaux. Aussi les appelle-t-on «autobus à trois étages». Munis de puissants moteurs, ils peuvent transporter de très lourdes charges, et les moteurs eux-mêmes, puisque l'essence fait défaut en Allemagne, sont mis en mouvement par un liquide rappelant beaucoup l'alcool à brûler. Une partie d'entre eux sont fortement blindés. Ils sont en outre construits de telle sorte qu'ils peuvent rouler aussi bien sur la chaussée que sur la neige ou la glace. Destinés principalement au transport de troupes à travers les chemins vicinaux, ils peuvent également être transformés en camions automobiles. Ils se déplacent à une vitesse considérable.

Comment fut coulé le «Persia»

Le «Times» publie la dépêche suivante que le colonel lord Montagu de Beaulieu lui a adressée de Malte le 4 janvier.

«Le «Persia» a été torpillé sans avertissement le jeudi 30 décembre à 1 h. 05 de l'après-midi. Le temps était beau avec une mer modérée. Le navire s'est complètement retourné et a coulé en cinq minutes.

«Il n'y a pas eu de panique parmi les passagers, mais le navire s'étant rapidement couché par tribord, il fut impossible de mettre les embarcations à la mer. Le côté tribord fut submergé en deux minutes, et le navire coula par l'avant, m'entraînant avec lui.

«Quand je revins à la surface, je vis la scène terrible que représentait la lutte de tant d'êtres humains contre la mort. Il n'y avait pour ainsi dire pas d'épaves où s'accrocher. Presque tous les bateaux avaient été broyés et il n'en restait que trois à flot. Après une lutte désespérée, je pus grimper sur le fond d'un bateau brisé avec 28 lascars et trois Européens. Le jeudi soir nous n'étions plus que 19 et 11 le vendredi, les autres étant morts de froid ou ayant succombé à des blessures.

«Nous vîmes un vapeur neutre passer près de nous le jeudi vers huit heures du soir, mais il ne prit pas garde à la flamme rouge qui s'élevait d'une autre des embarcations du «Persia». Je retirai cinq hommes morts de l'eau qui remplissait le bateau, pendant la première nuit. Le lendemain nous vîmes un grand vapeur à trois mille à large, mais ce vapeur ne s'occupait pas non plus de nos signaux, croyant probablement qu'il s'agissait d'une ruse d'un sous-marin ennemi.

«Notre bateau brisé chavirait constamment et nous étions tout le temps aspergés par les vagues, de sorte que nous étions presque épuisés au début de la seconde nuit. A huit heures et demie du soir, nous vîmes le vapeur «Ningchow» près de nous et nous nous mîmes à crier aussi fort que nous le pouvions. Le vapeur fit halte à quelque distance, car il soupçonnait aussi un piège de sous-marin, mais enfin il approcha et nous recueillit vendredi à neuf heures du soir, après que nous étions restés trente-deux heures dans la mer, sans eau et sans nourriture, à l'exception d'un biscuit trouvé dans une boîte sur le bateau.

«Que nous ayons survécu et que nous ayons été secourus dans ces conditions, c'est chose absolument miraculeuse. Le capitaine Allen ainsi que les officiers de l'équipage du «Ningchow» ont fait pour nous tout ce qu'il était possible de faire. Nous devons la vie au troisième officier, M. Mac Lean, qui entendit le premier nos voix.

«Lundi matin nous avons débarqué à Malte, où nous avons été l'objet de toute la sollicitude du capitaine Andrews, l'agent de la Compagnie Peninsular Oriental. Je reste avec lord Methuen jusqu'à ce que je sois remis de mes blessures. Tout le possible fut fait par les officiers de l'équipage du «Persia», mais c'est chose merveilleuse qu'il y ait eu des rescapés.»

NOUVELLES SUISSES

Les cartes de pain. — Nous disions ces jours passés que la question des cartes de pain était sérieusement à l'étude au commissariat central des guerres et que si les importations de blé ne s'amélioraient pas très prochainement, on serait obligé de recourir à ce moyen radical de réglementation de la consommation d'ici deux mois. La «Berne Tagwacht» annonce que les cartes sont déjà imprimées et prêtes à être distribuées.

Compartiments de non-fumeurs. — On annonce qu'à la suite de multiples plaintes, la direction de l'exploitation des C. F. F. avise

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE»

Le Bouffon de la princesse Maud

ROMAN INÉDIT PAR

MAURICE DEKOBRA

(Suite)

— Monsieur a raison; mais alors que devient 14.700?

— Eh bien! la maison dans laquelle la princesse est détenue se trouve à 14 kilomètres 700 mètres de l'étoile.

— Sur quelle route?

— A nous de la découvrir. Nos recherches nous conduiront sur ces six routes. Lorsque nous aurons parcouru 14.700 mètres sur chacune d'elles, la maison isolée qui s'offrira à nos regards sera celle qui nous intéresse.

— Très simple, en effet. Nous partirons quand monsieur voudra.

— Tout de suite, Hans. Je ne veux pas attendre plus longtemps. J'ai hâte de vérifier les indications de cet ennemi inconnu du Régent.

— A vos ordres, monsieur. Mais je crois qu'il va falloir redoubler de prudence, car la maison ou le château en question doit être surveillé.

— C'est aussi mon avis. Hans. Plus que jamais, vous allez être M. Nobbs, tandis

que je serai votre chauffeur. Vérifiez la voiture pendant que je m'habille et préparez votre complet et vos lunettes d'or.

Une demi-heure plus tard, nous quittons Falkenau et filons vers les ruines du Burg, le long d'une route taillée à un flanc de montagne et coupée de tunnels, une route que, en d'autres temps, j'eusse trouvée très pittoresque, mais qui, en l'occurrence, me déplaisait souverainement, à cause de ses tournants brusques, qui m'obligeaient à modérer l'allure.

Nous atteignîmes l'étoile, très proche, en effet, des ruines, qui se dressaient à droite sur les rochers chaotiques, encaissant le cours de la rivière tortueuse, et nous nous arrê tâmes devant un poteau à six plaques, qui, telle la divinité asiatique aux bras multiples, nous indiquait six directions différentes.

— Laquelle est la bonne, Hans?

— Ah! monsieur, c'est une loterie.

— Avez-vous un pressentiment? Choisissez-vous celle-ci?

— Monsieur, je me méfie des pressentiments. Il y a quatre ans, je faisais la cour à la camériste particulière d'une grande-duchesse, et un soir, poussé par ce qu'on est convenu d'appeler un pressentiment, je lui demandai sa main... Eh bien! monsieur, elle me la donna sur-le-champ, mais en plein sur la joue gauche, et avec tant de force que je n'ai jamais plus caressé de projets matrimoniaux.

— Le plus simple est encore de commencer par la route de Dragnitz, à droite, et de les faire successivement jusqu'à ce que nous ayons découvert la maison.

— Oui, monsieur. D'ailleurs, peu importe

la route que nous explorerons la première. Ce sera toujours la dernière qui sera la bonne.

— En route!

Lorsque l'auto eut parcouru quatorze kilomètres, je modérai mon allure et ce fut à la vitesse d'un cheval au pas que nous franchîmes la borne du demi-kilomètre.

Sur une longueur de cinq cents mètres au moins, la route était déserte. Il n'y avait aucune maison à proximité. Nous rebroussâmes chemin et recommençâmes la même inspection sur la deuxième route.

Les 14 kilomètres 700 coïncidaient avec une fourche à l'orée d'une forêt, et une petite cabane de garde forestier se dressait à la pointe de la fourche.

Sans nous décourager, nous retournâmes au grand carrefour et nous nous lançâmes sur la troisième route. Au tournant du kilomètre 14, Hans, qui se penchait sur mon dos, aussi passionné que moi par cette course à l'inconnu, me toucha l'épaule et s'écria tout à coup:

— Monsieur voit... là-bas, à gauche, cette maison dans les arbres?

XVIII

Tapage nocturne

J'avais immédiatement ralenti la vitesse afin d'avoir le temps d'observer à loisir la maison et ses environs.

Hans s'était assis dans le fond de la voiture et avait repris son attitude d'Américain blasé, daignant à peine regarder une campagne où ne poussait aucun gratte-ciel impressionnant.

Lorsque nous atteignîmes le mur du parc qui entourait la maison, bâtie à quelque trente mètres de la route, je dévorai du regard les fenêtres supérieures. Bien que la villa semblât habitée, je ne remarquai personne. Heureusement, un mur bas, grillé à sa partie haute, nous permit de voir la pelouse, le perron et une terrasse d'hôtel sur laquelle deux silhouettes blanches allaient et venaient.

Nous poursuivîmes notre chemin à petite allure afin de ne pas donner l'éveil aux habitants de la villa et je ne m'arrêtai qu'au seizième kilomètre, alors que nous étions absolument hors de vue.

— Eh bien! Hans?

— Pour moi, monsieur, il n'y a aucun doute. Cette grande maison blanche est bien celle où l'on détient Son Altesse Royale.

— Voici, là-bas, les premières maisons du village de Kickeldorf. Elle est très isolée... Ce qui me surprend, c'est de n'avoir pas aperçu de détectives aux alentours.

— Ils peuvent aussi bien monter la garde dans le parc. Mais, monsieur a-t-il vu ces deux silhouettes claires, derrière la veranda de la terrasse?

— Oui, ce sont des infirmières.

— Quel est le programme de monsieur?

— En plein jour, nous ne pouvons rien voir sans risquer d'être vus nous-mêmes. Je suis d'avis que nous revenions ce soir. La nuit aidant, nous pourrions observer à notre aise et découvrir peut-être des choses intéressantes.

— Monsieur à raison.

(A suivre).

le personnel roulant d'avoir à faire observer strictement les prescriptions interdisant de fumer dans les wagons de non-fumeurs. Même si les voyageurs étaient d'accord pour permettre de fumer, le règlement devra être observé et les délinquants punis. C'est une décision qui sera approuvée par tous ceux qui voyagent.

BALE. — Victime de l'alcool. — Au poste de police du Petit-Bâle, on a retrouvé mort dans sa cellule un pochard arrêté la veille pour cause d'ivresse. Le malheureux avait succombé à une intoxication d'alcool.

JURA BERNOIS

BIENNE. — Conférence Jean Sigg. — Nous rappelons qu'elle aura lieu demain, jeudi, à 8 h. 1/2 du soir, à l'Helvetia, rue Basse. Les dames sont tout spécialement invitées. Université populaire.

TRAMELAN. — A nos abonnés. — Nos abonnés de Tramelan sont informés qu'en date de ce jour, le remboursement du 1^{er} trimestre de 1916, leur sera présenté par la poste. Nous les prions de lui réserver bon accueil; et de faire tout leur possible pour le retirer en temps voulu, cela évitera bien des courses inutiles au camarade s'occupant de la «Senti» pour leur localité. L'Administration.

ST-IMIER. — Conférence. — Pour rappel, la conférence de ce soir, au Casino: «Histoire politico-économique du moyen-âge et la Révolution française», par M. Charles Jeanneret, prof. à l'École de commerce.

CANTON DE NEUCHÂTEL

L'injustice subsiste

Dans sa séance d'hier la commission, chargée de l'examen de la loi sur l'exercice des droits politiques, a décidé par huit voix bourgeoises contre les trois voix socialistes le maintien de la disposition privant du droit de vote les citoyens en retard dans le paiement de leurs impôts.

Ainsi on pourra voir encore, dans l'avenir, des citoyens ayant fait des sacrifices pour accomplir leur service militaire être privés du droit de vote. Cette mesure inique dans la période actuelle de crise intense dont souffre la classe ouvrière, crise qui obligera un grand nombre de citoyens à s'arrêter dans le paiement de leurs impôts, sera maintenue par la volonté des bourgeois de la commission qui seront sûrement suivis par la majorité bourgeoise du Grand Conseil.

Le peuple qui souffre et qui peine admettra-t-il cette manière de faire?

NEUCHÂTEL

Les voleurs de lait. — Le tribunal correctionnel de Neuchâtel, siégeant avec l'assistance du jury, a jugé jeudi après-midi deux affaires de vol de métaux.

Dans la première comparaissent deux apprentis ferblantiers, Pietsch et Lesquereux, âgés de 17 et 18 ans et un chiffonnier, Maire, né en 1890, tous trois domiciliés à Neuchâtel.

Les deux premiers étaient prévenus d'avoir volé à leur patron, M. Decker industriel à Neuchâtel, des rondelles de lait, du cuivre et de la soudure pour une somme totale de 250 fr. Ils en emportèrent chaque soir une certaine quantité sous leurs vêtements et ce petit manège durait depuis quelques mois, quand un ouvrier les découvrit.

Ce cuivre neuf, payé par M. Deker, 5 fr.20 le kilo, était acheté à raison de 1 fr.80 par le chiffonnier Maire, auquel l'on reproche précisément une complaisance excessive et d'avoir acheté ce métal sans avoir vérifié au préalable les droits des détenteurs à sa possession.

Déclarés coupables par le jury, Pietsch est condamné à 4 mois d'emprisonnement; Lesquereux à 3 jours de prison civile; Maire à 50 fr. d'amende.

Vu leur jeune âge, les trois condamnés sont cependant mis au bénéfice de la loi de sursis.

L'autre affaire était un peu plus corsée. Le 14 décembre dernier, un marchand de Berne offrait à la fabrique d'automobiles Martini, à St-Blaise, 82 kilos de déchets de lait et de bronze. Le marché fut accepté, mais le chef fondeur constata bientôt, non sans stupeur, que ces déchets provenaient de l'usine Martini elle-même. L'on découvrit que ce métal avait été dérobé par 2 ouvriers de la fabrique, un Sicilien nommé Occhipinti, et un Bernois, Achille Christe, de Vendlincourt, employés tous deux à la peinture des châssis. Ils avaient vendu, à deux reprises, à raison de 2 fr. le kilo, une assez grande quantité de déchets de lait au sieur Charles Meyrat, de Tramelan, antiquaire à Neuchâtel, qui en avait revendu une partie au marchand bernois.

En conséquence, Occhipinti, Christe et Meyrat comparaissent devant le tribunal, les deux premiers sous la prévention de vol, le troisième d'infraction à l'art. 397 du Code pénal.

Les trois accusés sont déclarés coupables par le jury et le tribunal condamne Occhipinti et Christe chacun à 4 mois d'emprisonnement sous déduction de 22 jours de prison préventive et Meyrat à 50 francs d'amende.

Ravitaillement. — La commission des subsistances a reçu lundi 15,000 litres de pétreole d'Amérique, venus par l'Italie, et 12 mille kg. de pommes de terre d'Allemagne.

LE LOCLE

Jeunesse socialiste. — Assemblée générale, ce soir, mercredi à 8 h. au Cercle.

Ordre du jour: 1. Verbal; 2. Rapport sur la marche de la section; 3. Rapport de caisse; 4. Fête régionale des Jeunesses socialistes à La Chaux-de-Fonds. Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur la présence de tous les membres.

LA CHAUX-DE-FONDS

Commission scolaire. — La nouvelle Commission scolaire, élue le 22 décembre dernier, a tenu sa première séance hier soir, sous la présidence de M. Colomb, conseiller communal. Tous les membres sont présents. La Commission commence par constituer son bureau. Pour la nomination du président, les deux groupes bourgeois présentent la candidature de M. François de Montmollin lequel est élu par 30 voix. Le groupe socialiste n'avait pas présenté de candidat. Un vif incident se produit au moment de la nomination du 1^{er} vice-président. Sont proposés: M. Albert Matthias et notre camarade Fritz Eymann.

Charles Frank, au nom du groupe socialiste, s'étonne que les deux minorités bourgeois contestent au groupe le plus fort, la 1^{re} vice-présidence qui lui revient de droit. Il est étonné en outre qu'on présente M. Matthias ensuite de l'attitude qu'à eue ce dernier à l'égard d'un des membres du corps enseignant. L'orateur cite un article paru dans le «National» la veille de Noël, où un professeur du Gymnase, le maître d'allemand M. Wülser, est indignement attaqué. Il eût été du devoir de M. Matthias, alors président de la Commission par intérim, de faire une petite enquête auprès de la direction du Gymnase avant de rien publier. Cette enquête lui eût appris que tout ce dont est accusé le professeur W., dans l'article en question, est de pure invention. M. Matthias, ayant sciemment discrédité un professeur et notre Gymnase, ne paraît pas digne, au groupe socialiste, d'être élu vice-président et ce groupe entend laisser aux bourgeois toute la responsabilité de son élection.

Carlo Picard s'associe aux paroles de Frank et rappelle un autre incident à la charge de M. Matthias.

A une séance du Conseil scolaire, dans une conversation particulière, il avait été parlé incidemment d'une erreur commise par la Caisse communale, laquelle avait fait, à Paul Graber, une avance de salaire involontaire qui fut, du reste, retenue après coup. Cette erreur provenait du jeu très compliqué des traitements de notre corps enseignant du fait des hautes paies en particulier. (Une preuve que le mode actuel de paiement n'est guère satisfaisant, c'est que la Pédagogique en demande le changement. En effet, réuni, hier, son comité a décidé d'adresser, à la Commission scolaire une demande de modification du mode actuel de paiement, vu les difficultés que celui-ci présente et les erreurs qu'il provoque). M. Matthias profita de ce fait pour attaquer Paul Graber dans le «National» en dénaturant la vérité et en prétendant que Graber avait touché une gratification qu'il avait été obligé de rendre. Le groupe socialiste ne peut admettre ces procédés diffamatoires.

M. Matthias répond... qu'il répondra ailleurs.

E. Evard, se plaçant au point de vue proportionnel, revendique la 1^{re} vice-présidence pour le groupe socialiste auquel elle revient de droit.

Fritz Eymann tient encore à expliquer pourquoi le groupe socialiste proteste contre la candidature de M. Matthias et fait ressortir comment ce dernier a abusé de ses fonctions de président intérimaire pour salir des membres du corps enseignant. Son devoir, qu'il n'a pas écouté, était de se renseigner, de vérifier les faits. C'est donc le devoir du parti socialiste d'empêcher qu'un président ou un vice-président avance, en public, des choses inexectes, de manière à diffamer des membres du corps enseignant.

L'assemblée passe au vote. M. Matthias est élu par 20 voix; Eymann en obtient 19. 2^{me} vice-président: Eymann est élu par 27 voix.

Concernant le poste de secrétaire, l'assemblée adopte, par 25 voix, une proposition de F. Eymann demandant la nomination immédiate et que les procès-verbaux soient faits par le secrétaire des écoles. Le nouveau secrétaire de la Commission ne sera donc pas rétribué. Est élu: M. Schmidt par 31 voix.

Le bureau étant constitué, M. Colomb remercie les membres de la Commission, de n'avoir pas été trop enfants terribles (!!!). On n'est pas plus spirituel!

Le nouveau président fait procéder à la nomination du Conseil scolaire et des différents comités.

Conseil scolaire, sont élus: Mme Louise Gruet par 28 voix; Charles Frank (26) et M. Lucien Droz (27); M. Jacot-Guillarmod obtient 20 voix.

Au second tour, M. Jacot-Guillarmod est élu par 24 voix. Obtiennent des voix: C. Picard (4), Neuhaus (2), Sutter (1).

Comité des Soupes scolaires: MM. Breguet Edmond; — Dr Benoît, Alfred; — Dr Borel Charles; — Mme Donzè, Virgile; — MM. Delachaux-Leuba; — Evard, Edmond; — Grandjean, Paul; — Matthey Dorret, Aug.; — Picard Carlo; — Robert, Philippe; — Robert-Magnin; — Robert, Ernest; — Sahli, Edmond.

Comité des conférences publiques: MM. Lucien Droz; — Dr Emile Farny; — Ad.

Grosclaude; — Auguste Lalive; — Dr Louis Monet; — Gustave Neuhaus; — Carlo Picard; — Gaston Sandoz; — Ed. Wasserfallen.

Comité de la Bibliothèque et du Musée d'histoire naturelle: MM. Dr Alfred Benoit; — Dr Léon Cellier; — Henri Dreyfuss; — Henri Humbert; — Ernest Kraft; — Albert Michaud; — Dr Louis Monet; — Gustave Neuhaus; — Georges Péquegnat; Dr Ed. Robert-Tissot; — Justin Stauffer; — Louis Schelling; — Mlle Juliette Vuagneux; — MM. Ed. Wasserfallen; — Charles Wuilleumier.

Comité des Classes gardiennes et Cours scolaires: MM. Fritz Baumann; — Albert Biéri; — Francis Junod.

Comité de discipline: MM. William Cosandier; — Fritz Eymann; — Marc Linder; — Dr Ed. Robert-Tissot; — H.-V. Schmid; — Raoul Steiner; — Mme Vouga-Jeanneret; — M. Ed. Wasserfallen.

Cercle ouvrier. — Les anciens membres du groupe d'épargne «Le Cygne» sont priés de se rencontrer ce soir mercredi, à 8 h. 1/4, au Cercle ouvrier, pour discuter l'éventualité de la réorganisation du groupe.

Orchestre de «La Symphonie». — Ce soir, à 8 h. 1/2, assemblée générale; présence indispensable.

Théâtre. — Le gala pour les familles, offert jeudi soir par la troupe de M. Roger Guyot, promet d'obtenir un très beau succès de participation. Rappelons qu'on jouera deux pièces charmantes et de la plus parfaite honnêteté — ce qui ne les empêche pas d'être fort gai, «Il était une Bergère» et «L'Abbé Constantin».

On connaît les excellents éléments dont dispose M. Guyot. Mlle Jane Borgos est à l'affiche. Autant de raisons d'aller, demain, passer une agréable soirée au théâtre.

Conférence. — Rappelons que c'est à 8 h. et quart ce soir, que M. le Dr Reiss parlera au Temple de l'Abeille, sous les auspices de la Société des conférences et du comité en faveur des Serbes. Il y aura 60 projections lumineuses.

Une collecte sera faite à l'issue de la conférence en faveur de l'œuvre.

Cours de diction de l'Entreprise des découvres. — A maintes reprises, le désir a été exprimé qu'il soit donné, à La Chaux-de-Fonds, un cours public de diction. L'Entreprise des découvres est heureuse d'annoncer qu'elle vient d'obtenir à cet effet le concours désintéressé de M. Elie Dautrebande, archiviste à Neuchâtel.

Dès la mi-janvier, M. Dautrebande montera à La Chaux-de-Fonds un soir par semaine, pour donner de 7 h. 1/4 à 8 h. 1/4, un exposé méthodique et gradué des principes de l'art de dire.

Le cours est gratuit. Toutes les personnes que la chose intéresse sont invitées à s'adresser à la Librairie coopérative qui prendra les inscriptions jusqu'à samedi 15 courant.

LA GUERRE

FRONT FRANCO-ANGLO-BELGE

Communiqué français

Echec de l'attaque allemande en Champagne

Entre la somme et l'Oise, notre artillerie a montré de l'activité. Un détachement ennemi a tenté d'enlever un de nos postes dans le secteur d'Armancourt, dans la région de Roye. Il a été repoussé par notre feu.

A l'ouest de Soissons, nos canons de tranchées ont détruit un dépôt de fusées aux environs d'Autrèches.

De nouveaux renseignements venus de Champagne confirment que nos tirs d'artillerie pour la défense des tranchées et nos contre-attaques ont fait pleinement avorter une attaque ennemie importante à laquelle ont pris part trois divisions allemandes.

Nos contre-attaques à la grenade, de cette nuit ont chassé l'ennemi des postes d'écoute qu'il occupait, sauf un petit rectangle, à l'ouest des maisons de Champagne (?), où ses fractions se maintiennent difficilement. Notre tir, particulièrement celui de notre artillerie, a infligé aux Allemands de très lourdes pertes.

Dans la journée d'hier, trois de nos avions-canoniers ont livré au-dessus des lignes allemandes, près de Dixmude, une série de combats contre des avions de chasse ennemis du type Fokker. Un de nos avions, attaqué par un Fokker, a dû atterrir, mais l'avion ennemi, assailli à son tour par l'un des nôtres tirant sur lui à obus à mitraille à 25 mètres de distance, a été abattu. Le troisième appareil français a attaqué également un autre Fokker, qui est tombé dans la forêt d'Houthulet, au sud-est de Dixmude.

FRONT BALKANIQUE

La lutte continue acharnée

Communiqué monténégrin

Nous avons refoulé l'ennemi avec de fortes pertes, notamment aux environs de Bé-rane et dans la direction de Rugovo, où l'ennemi a battu en retraite après un violent combat. Nous avons pris deux mitrailleuses.

Sur le front d'Herzégovine, nous avons repoussé toutes les attaques. Nous avons repris la position de Kouk, mais n'avons pas pu nous y maintenir.

La lutte se poursuit, acharnée.

Le Mont Lovçen aux mains des Autrichiens

On annonce officiellement de Vienne:

Sur le front sud-est, le mont Lovçen est pris. Bé-rane est en notre possession.

LES DÉPÊCHES

Parlement français

PARIS, 12. — (Havas). — Le Parlement a repris ses travaux hier. Les présidents d'âge, baron Mackau à la Chambre et M. Latappy au Sénat, remplaçant les présidents effectifs soumis à réélection, ont prononcé les discours d'usage, réunissant dans un même hommage l'armée, la nation et le Parlement, animés du même zèle patriotique. Ils ont salué avec émotion les familles qui, avec tant de noblesse, supportent les douloureuses épreuves de la guerre et marquent leur indomptable volonté d'assurer la victoire en offrant avec la même fierté leurs enfants et leur or pour la défense nationale.

Ces discours ont été très applaudis.

PARIS, 12. — (Havas). — La Chambre a réélu président M. Deschanel, par 322 voix.

PARIS, 12. — (Havas). — M. Dubost a été réélu président du Sénat par 175 voix.

Au Reichstag

Les interpellations de Liebknecht

BERLIN, 11. — On lit au milieu des applaudissements, le texte des télégrammes échangés à l'occasion du nouvel an entre l'empereur et le Sobranié bulgare.

Le député Liebknecht, socialiste, pose une question au sujet des Arméniens.

Le directeur de la division politique de l'Office des affaires étrangères, M. von Stumm, répond comme suit au nom du chancelier de l'empire:

«Le chancelier sait que la Porte, il y a quelque temps, devant les menées de nos adversaires, s'est vue forcée d'évacuer la population arménienne de certaines régions de l'empire ottoman et de lui fixer de nouveaux lieux de résidence.

«Certains effets de ces mesures ont donné lieu entre le gouvernement allemand et le gouvernement ottoman à un échange de vues.

«Des détails plus précis ne peuvent être donnés.»

Liebknecht demande ensuite des renseignements sur la situation des populations dans les régions occupées.

Le directeur ministériel Levald répond:

«Le chancelier de l'empire n'est pas disposé à donner ces renseignements au Reichstag. Il continuera comme par le passé à faire donner les renseignements désirés à la commission du budget sur l'activité de l'administration civile des régions occupées.»

Liebknecht demande des renseignements sur les mesures prises en raison de l'état de siège.

Le directeur ministériel Levald répond:

«Le chancelier de l'empire n'est pas disposé à donner ces renseignements.»

Sur chacune de ces questions, Liebknecht tente de greffer des questions complémentaires.

Au milieu d'un grand tumulte, le président doit, à plusieurs reprises, le rappeler aux questions principales, aux coutumes de l'assemblée et à l'ordre du jour.

Liebknecht quitte ensuite la tribune en protestant contre la manière de conduire la discussion et se voit rappeler à l'ordre. (Wolff).

La conscription en Angleterre

LONDRES, 12. — La Chambre des Communes a commencé la discussion en deuxième lecture du projet de loi sur la conscription. Les débats sont ouverts par Anderson, membre du parti ouvrier indépendant qui a déposé une motion tendant au rejet du bill.

Willthorn, autre travailliste, interrompt l'orateur et lui conteste le droit de parler au nom du parti ouvrier sur cette question. Anderson justifie sa motion. Il rappelle la décision du récent congrès du Labour Party. M. Asquith dément que M. Lloyd Georges lui ait présenté un ultimatum sur la question de la conscription.

M. Redmond déclare au nom du parti nationaliste irlandais que ce dernier a décidé de cesser toute opposition au projet de loi sur la conscription.

Sir Ed. Carson estime que la Grande-Bretagne a pris des engagements qu'elle ne peut pas tenir sans la conscription.

Le prix du pain

NYON, 12. — La Municipalité de Nyon avise le public que, sur la demande du Syndicat des patrons boulangers du district de Nyon, elle a fixé le prix du pain à 48 centimes le kilo, à partir du 15 courant.

Evasion

ROLLE, 12. — Aujourd'hui dans la soirée, deux détenus d'origine vaudoise, ont réussi à s'évader des prisons de Rolle, après avoir enfermé le geôlier dans leur cellule. La police s'est immédiatement mise à la recherche de ces deux détenus, qui semblent s'être dirigés du côté de Genève.

Les impôts à Zurich

ZURICH, 11. — Le Grand Conseil a repris mardi le débat sur le projet d'impôt. Sur la proposition du député Weidmann, le revenu exempt d'impôt a été maintenu à 800 francs, mais la somme à déduire pour chaque enfant au-dessous de 16 ans a été portée de 100 à 200 francs. Cette proposition a emporté par 110 voix contre 62.

Mise au Concours

Ensuite de nomination du titulaire au Conseil communal, le poste de

Percepteur des Contributions communales

est mis au concours.

Connaissances requises :

1. Notions suffisantes du droit administratif, spécialement en ce qui concerne les impositions et la poursuite pour dettes.
2. Correspondance, comptabilité, service de caisse. 8961
3. Langues française et allemande:

Le cahier des charges est déposé au Bureau des Contributions, Hôtel communal.

Les candidats doivent postuler par lettre à la Direction des Finances communales, jusqu'au 15 janvier 1916 au soir.

Direction des Finances.

Place de Secrétaire

La place de Secrétaire de l'Union Ouvrière de Bienne et de correspondant régulier à la *Berner Tagwacht*, avec entrée en fonctions le 1^{er} février, évent. le 1^{er} mars 1916, est mise au concours.

Traitement initial fr. 2,400, pouvant s'élever à fr. 3,200. Conditions exigées: Savoir écrire pour un journal allemand et connaître le mouvement ouvrier (la préférence sera donnée à un camarade connaissant les langues allemande et française).

S'adresser par écrit, sous pli fermé contenant son résumé biographique, jusqu'au jeudi 20 janvier 1916, au président de l'Union ouvrière de Bienne, camarade E. Ryser, qui, sur demande, fournira les renseignements désirés. 8999

Bienne, le 10 janvier 1916.

Le Comité de l'Union Ouvrière.

Garnison de St-Maurice

Les militaires appartenant à la garnison désireux de participer au **Concours de Skis à Villars-Bretaye les 22 et 23 janvier 1916** qui n'auraient pas reçu d'avis sur les conditions qui leur sont offertes, peuvent s'adresser soit à leur commandant d'unité, soit au Chef de l'artillerie des fortifications de St-Maurice, à Lavey-Village. H20137L 9008

Le Chef de l'Artillerie de St-Maurice.

Dans grande fabrique de La Chaux-de-Fonds on demande

Famille de Concierge

bien recommandée, connaissant bien le service d'entretien des locaux et le chauffage central. Salaire, 250 francs par mois, plus logement, éclairage et chauffage.

Adresser offres, avec références sérieuses, sous chiffres H-20245-C à S. A. suisse de Publicité Haasonstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 9003

Cours publics d'Horlogerie

Ces cours, gratuits, auront lieu à partir du 10 janvier, à l'École d'horlogerie, salle des cours, 2^{me} étage:

Pour les **réglouses et apprentis réglouses**, les lundis à 6^{1/4} heures du soir; H30252C 8979

Pour les **horlogers**, les mercredis à 8^{1/2} heures du soir.

Remontage de Meubles et Literie en tous genres

Pose de stores, Rideaux et Linoléums.

Prix réduits pendant la guerre.

Fabrication de **divans neufs** à fr. 75, moquette au choix du client.

Paul et Fernand BECH, tapissiers

Rue Jaquet-Droz 13

Assurance-Vie. Dès que vous le pouvez, assurez-vous auprès de la *Patris*, qui est une société suisse, basée sur le principe de la **mutualité absolue**. Pas d'entrée pour les abonnés à *«La Sentinelle»*. — S'adresser à P. Humberstet, La Jalousie, Le Locle. 8098

On demande à louer un logement de 3 chambres et dépendances avec jardin pour fin avril. — S'adresser au bureau de la *Sentinelle*. 8998

Mercredi 12 janvier 1916
à 8 1/4 heures du soir

au Temple de l'Abeille

sous les auspices
du Comité des Conférences et du
Comité en faveur des Serbes.

CONFÉRENCE

de M. le Dr. R.-A. REISS

Professeur à l'Université de Lausanne

Soixante projections lumineuses

Sujet:

Impressions de la Serbie EN GUERRE

Hymnes slaves: Russe, Serbe et Monténégrin

exécutés par un double-quadror vocal, avec accompagnement d'instruments à cordes

Direction: M. André Pierrehumbert et M^{me} Berthe Cart

Entrée: 50 et 30 cent.

Billets en vente au Magasin de musique Beck et, le soir, à l'entrée du Temple. H20236C 8992

Téléphone 2.82

LAINES

Je suis encore acheteur pour quelques jours, à

fr. 3.50

ainsi que laine de mouton, lavée ou non, et étoffes de dames laine, sans doublure.

Toujours acheteur de vieux métaux en tous genres et en toutes quantités; caoutchoucs, chiffons, os, vieux fer et fonte et déchets vieux papiers, aux plus hauts prix.

Avant de vendre vos laines, venez toujours me demander le prix.

Gaspard ULLMO

Collège 18

LA CHAUX-DE-FONDS

Groupe d'Epargne

„La Ruche“ Le Locle

Local: Cercle des Travailleurs

Assemblée générale

Mercredi 12 janvier 1916
à 8 heures du soir, au local.

Ordre du jour:

1. Comptes.

2. Renouvellement du Comité.

Invitation cordiale à tous ceux qui désirent faire partie du groupe. Les dames sont admises et sont dispensées d'assister aux assemblées générales et du service de dînenier. Assurance au décès.

Première perception: Samedi 15 janvier 1916, de 8 à 9 heures du soir. Le Comité. 9010

Pour les langues de vipères

Vu les faux témoignages qui circulent à mon égard, je me vois dans l'obligation d'informer le public en général que je ne suis pas et que je n'ai jamais été spirite; au contraire, je suis contre et m'offre même à le démontrer par la Bible, qui est ma règle de conduite. Je tiens aussi à vous avertir que le baptême pour les morts n'est qu'une frime et est par conséquent contre l'enseignement de la Bible. 500 francs à celui qui pourra me prouver le contraire.

J. Perret-Gentil, évangéliste
8997 Doubs 145

Laine

J'avise le public que je suis toujours acheteur de **vieilles laines** (tricot) au prix de 8904

fr. 3.30 le kg.

Se recommande,

M. MEYER-FRANCK

Rue de la Ronde, 23

Timbres caoutchouc, plaques émaillées p. portes, enseignes et tombes, etc. en tous genres et aux prix les plus bas. Catalogue à disposition. — Vve E. Dreyfus & Fils, rue Numa-Droz 2 (entrée rue de Bel-Air), Chaux-de-Fonds. H20853C 7035

TABACS & CIGARES
Marchand-Weber
Balance 13
6799

CINÉMA PALACE

Tous les soirs

Les Filles du Saltimbanque

Le célèbre roman de Xavier de Montépin. 8995

Vient d'arriver: Un nouveau choix de parapluies à **3.50 et 4 fr.**

Se recommande. 8648

A. Kropffli
Rue du Parc 66

Vieux métaux

Je suis acheteur de tous vieux métaux, fer, fonte, os, chiffons, caoutchoucs. 8998

M. Meyer-Frank

Téléphone 345. Ronde 23

Sur demande, se rend à domicile

RETARDS

Le meilleur remède contre les retards des règles sera toujours celui de l'Institut Hygie. — Prix: Fr. 5.60. Ecriture: Institut Hygie, Genève.

En vente

Fromage Mont-d'Or ou Vacherin

à fr. 1.10 le demi-kilo 9017

Mais — Son — Bié

Aliment azoté pour la volaille

Marc Bourquin

St-Imier et Villaret

A louer de suite ou pour époque à convenir, rue de la Prévoyance 92, appartements modernes de 2 et 3 chambres et dépendances, cour et grands jardins potagers. Prix modérés. — S'adresser à M. Henri-Numa Jacot, géant, rue Phil-Henri Matthey 4 (Bel-Air). 8538

A louer pour tout de suite ou pour époque à convenir un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances, cour, lessiverie, jardin potager. Bas prix. — S'adresser rue du XII Septembre 6 (Bel-Air). 9015

Cornet. On demande à acheter d'occasion un bon cornet en do avec coulisse d'accord si possible. — S'adresser à M. Albert Châtelain-Zumbühl, Corgémont. 9016

Divan. A vendre un divan 3 places moquette extra, fr. 75. — Paul et Fernand Bech, tapissiers, rue Jaquet-Droz 13. 8987

Couleuse. On achèterait une couleuse d'occasion. — S'adr. Numa-Droz 146, 4me à gauche. 9006

Perdu une bourse en nickel, contenant fr. 1.30. — La rapporter Serre 90, à la Coopérative. 8980

Plainpalais. Paul Marthaler, Centre 26, à Plainpalais, présente ses bons vœux à ses amis et connaissances. 9005

Etat-civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Jules Guillod, machiniste, à Neuchâtel, et Rosa-Emilie Boldini, ouvrière de fabrique, à Peseux.

Naissances. — 7. François-Bernard, à Francis Junier, avocat, et à Berthe-Mathilde née Petitpierre. — 9. Ernest, à Jean Fortis, gypseur, et à Louise-Blanche née Monti.

Décès. — 6. Jean-Henri Burnier, veuf de Marie-Louise Dessoulavy, né le 1^{er} octobre 1839. — 7. Anna née Hänni, veuve de Frédéric Amiet, née le 22 novembre 1839.

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds
du 11 janvier 1916

Naissance. — Fevrier, Lucie-Maria, fille de Emile-Auguste, concierge, et de Ida-Maria née Rauber, Française.

Promesses de mariage. — Samuel, Sylvain, négociant, Alsacien, et Levy, Germaine-Marie, sans profession, Zurichoise. — Urech, Henri-Arthur, horloger, Argovien, et Perrenoud, Louisa-Edith, horlogère, Neuchâteloise.

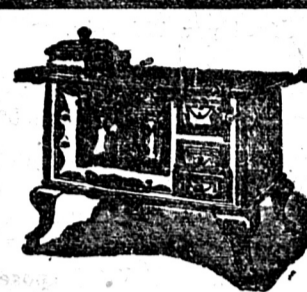
Décès. — Incinération N^o 457: Schmidt, Alphonse, Bernois, né le 18 mai 1864, décédé au Locle.

Incinérations

Mercredi 12 janvier 1916

A 2 heures: M. Schmidt, Alphonse, 51 ans 7 1/2 mois, décédé et domicilié au Locle; sans suite.

A 4 heures: Mlle Russer, Amanda, 72 ans 7 1/2 mois, rue du Nord 41; depuis l'Hôpital; départ à 3 1/2 h.; sans suite.



N'ACHETEZ pas de POTAGER
sans avoir vu le grand choix de nos célèbres

Potagers économiques

Economie énorme de combustible
Bas prix (sans aucune concurrence)

MAGASIN CONTINENTAL
2, Rue Neuve, 1^{er} étage 9014

Hôtel de la CROIX-BLEUE
LA CHAUX-DE-FONDS — (Remis à neuf) 8632
33, Daniel Jeanrichard. A 3 min. de la Gare centrale

Chambres depuis fr. 1.50 — Diners depuis fr. 0.80 — Pension
Gâteaux aux fruits. Pâtisserie. — Salles de réunions pour sociétés
Se recommande, le nouveau tenancier, Eugène KIRCHHOFER

CAOUTCHOUCS

Nos caoutchoucs sont arrivés, et mis en vente depuis jeudi 6 courant, jusqu'à complet épuisement

Pour Dames	2 ⁹⁵
Pour Messieurs	3 ⁹⁵

Société anonyme des Grands Magasins 9013

GROSCH & GREIFF

LA CHAUX-DE-FONDS